

Jour de séance 20

le vendredi 29 mars 2019

9 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 23, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Crossman

CONTRE : 23

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. Gallant
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M ^{me} Landry	M. K. Chiasson
M ^{me} Rogers	M ^{me} Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. Lowe
M ^{me} Harris	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M ^{me} LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose que, conformément à l'article 109 du Règlement, le budget principal, 2019-2020, et le budget de capital, 2019-2020, soient renvoyés au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la sanction royale ait lieu.

S.H. l'administrateur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administrateur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 7 mai 2019, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Crossman

CONTRE : 3

M. Coon	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
---------	------------------------	-------------

M. Savoie donne avis que, le mardi 7 mai 2019, la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

La séance est levée à 10 h 30.